

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2014 - 20H

Dates de convocation et affichage : 16/07/14 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Sont convoqués : Mireille MORNAY - Jean-Claude GAILLARD – Hervé TOURNIER - Michel GAILLARD - Sébastien CHORRIER COLLET - Patricia GIROUD – Violaine VARVAT — Isabelle TEIL –Thierry PARMENTIER – Thierry DUFOUR– Marc TOURNIER - Yves BAYLE.

Nombre de conseillers présents : 12 + 1 Pouvoir

Secrétaire de séance : Isabelle Teil

Sont excusés : Christine Dubujet (qui a donné pouvoir à M. Michel Gaillard) – Annick Hombert – Chloé Bayard.

1. APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014

Aucune remarque en séance, le compte-rendu précédent est approuvé.

2. RECONDUCTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE

A la suite des dernières élections municipales et du renouvellement des assemblées délibérantes, il y a lieu de prendre de nouvelles délibérations nominatives pour l'attribution d'une indemnité de conseil et d'assistance à caractère facultatif du comptable (M. Charrard) et de l'indemnité pour la confection de documents budgétaires (Mme Berche) et ce pour la durée du mandat (bien qu'elle puisse être modifiée ou supprimée par nouvelle délibération).

Cette indemnité annuelle de conseil a été instituée par un arrêté interministériel du 16/12/83, pris en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 50.000 premiers francs à raison de 3 p. 1.000 ;

Sur les 150.000 francs suivants à raison de 2 p. 1.000 ;

Sur les 200.000 francs suivants à raison de 1,50 p. 1.000 ;

Sur les 400.000 francs suivants à raison de 1,p. 1.000 ;

Sur les 700.000 francs suivants à raison de 0,75 p. 1.000 ;

Sur les 1.000.000 francs suivants à raison de 0,50 p. 1.000 ;

Sur les 1.500.000 francs suivants à raison de 0,25 p. 1.000 ;

Sur toutes les sommes excédant 4.000.000 de francs à raison de 0,10 p. 1.000.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

L'indemnité 2013 de M. Charrard a été versée en totalité à raison de 347.10 € et de 41.02 € pour Mme Berche.

Après discussion, Mme le Maire propose un vote pour une indemnité à 100 % de M. Charrard et de Mme Berche.

Votants 13 (dont un pouvoir) – 9 abstentions (dont un pouvoir) – 4 pour ; Suffrages exprimés = 4 majorité absolue : 3

Les indemnités seront donc versées dans leur intégralité.

3. DEVIS ESCALIER POUR ATELIER MUNICIPAL

La commission communale de sécurité du travail a demandé des devis pour l'installation d'un escalier en remplacement de l'échelle de meunier que prend l'employé technique pour accéder au rangement au-dessus des bureaux sanitaires de l'atelier municipal.

Mme le Maire explique que nous avons reçu 3 devis sur 4 demandés.

Le conseil décide d'attendre la réception de celui-ci et de prendre une décision au prochain conseil.

Il est reprécisé la nécessité d'optimiser ce local technique par des enlèvements du matériel obsolète et des créations de rayonnages. Ce travail sera à faire en automne.

Par ailleurs, la commission avait demandé également un devis à PORALU pour la construction d'une charpente métallique accolée au bâtiment communal pour abriter le matériel restant à l'extérieur, mais également les anciens containers stockés vers les lagunes de Chevignat.

Un seul devis de PORALU pour 24 150€ TTC.

Le conseil décide de ne rien faire pour l'instant et d'attendre le rangement du local.

4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE REMIS PAR LE SYNDICAT DES EAUX AIN SURAN REVERMONT

Le syndicat, créé en 1966, a pris sa structure actuelle en 1996 avec le regroupement intercommunal autour d'une ressource commune, assurant pour tous la distribution d'une eau en quantité et qualité. Cette intercommunalité, basée sur une unité technique, permet de rationaliser la gestion et les coûts d'investissement, à une échelle pertinente et proche du terrain.

Le Syndicat réalise l'ensemble des travaux d'extension, renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable et des installations (réservoirs, pompes), au service des communes et des habitants. L'exploitation quotidienne des infrastructures est déléguée par un contrat d'affermage à la Lyonnaise des Eaux, qui assure depuis le site de Ceyzériat et avec des services mutualisés, les interventions techniques d'entretien, le suivi de la qualité de l'eau, la relève et la facturation.

Le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont, c'est : (données de juin 2013 sur l'exercice 2012)

- 2 360 000 m³ d'eau produits à la station de pompage de Conflans
- 7781 abonnés, soit plus de 15 000 habitants
- un site de production et pompage (station de Conflans), 30 réservoirs, 376 km de réseaux...
- 0,73 €/jour : c'est le coût du service de l'eau potable pour l'abonné moyen de référence (120 m³/an)

La ressource de Conflans assure une eau de très bonne qualité, suivie au quotidien par le délégataire et faisant l'objet d'un programme d'analyses réglementaires. (Consultez ici les bulletins d'analyse).

Si l'eau est un bien apporté par la nature, les infrastructures et services nécessaires à son captage et à la distribution 365 jours par an, ont bien un coût qui est payé par les usagers. La facture d'eau dans le cas du Syndicat Ain Suran Revermont comporte plusieurs parts :

- la part du syndicat qui sert au financement des travaux.
- la part du délégataire qui couvre le coût d'exploitation du service (pompage, entretien des installations, services aux usagers).
- les redevances de l'Agence de l'Eau : redevance de prélèvement, redevance pollution
- la TVA.

Le tarif est révisé annuellement. Le coût de l'eau au quotidien, comparé aux autres services ou besoins de la vie courante, en fait le produit de première nécessité livré à domicile le moins coûteux !

Valeurs du 01/01/14

part variable : 0,6156/m³

Part collectivité :

part fixe : 43,50€/an

Part délégataire :

part fixe : 32,74€/an

part variable : 0,4587€/m3

Agence de l'eau :

prélèvement : 0,0770€/m3

pollution : 0,28€/m3

Prix TTC :

261,644 TTC / 120m3

2,18€ TTC / m3

Après avoir consulté le document remis en séance et entendu le compte-rendu du SIE ASR présenté par M. Sébastien CHORRIER COLLET, Directeur du Pôle Technique Intersyndical des Eaux et conseiller municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce rapport.

5. ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS ET ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA CHAPELLE A CHEVIGNAT

Mme le Maire rappelle que dans sa séance du 13 juin 2014, le conseil municipal a adopté le plan de financement, en phase Avant-Projet Sommaire, du projet de travaux d'enfouissement des réseaux secs aux abords de la Chapelle de Chevignat.

Or, il est nécessaire d'apporter des modifications d'une part au regard des montants estimatifs initiaux (APS), le SIEA ayant fait parvenir des montants en phase Avant-Projet Détaillé (APD) et d'autre part, de rajouter le volet Eclairage Public.

Le plan de financement est donc modifié comme suit :

1/ Mise en souterrain du réseau basse tension aux abords de la Chapelle de Chevignat

-Montant des travaux projetés TTC	:	39 500 €
soit un montant HT de	:	32 916.67 €
-Dépense prise en charge par le SIEA	:	7 242 €-
-Récupération de TVA	:	6 583 €

Dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune 65 % du TTC : 25 675 €

2/ Mise en souterrain du réseau télécommunications aux abords de la Chapelle de Chevignat

-Montant des travaux restant à la charge de la Commune TTC	:	8 100 €
soit un montant HT de	:	6 750 €
-Subvention du SIEA	:	810 €

Participation de la Commune 90% du TTC 7 290 €

3/ Eclairage Public aux abords de la Chapelle de Chevignat

-Montant des travaux inscrits au programme TTC	:	5 900 €
Soit un montant HT de	:	4 916.67 €

Dépense subventionnable résultant des prix plafonds

<i>HT Syndicat</i>	:	<i>2 593.00 €</i>
--------------------	---	-------------------

Financement :

Participation du Syndicat	:	1 555.80 €
Fond de compensation TVA	:	929.90 €

Dépense prévisionnelle à la charge de la Commune : 3 414.30 €

4/ Eclairage Public mise en valeur de la Chapelle de Chevignat

-Montant des travaux inscrits au programme TTC	:	7 050 €
Soit un montant HT de	:	5 875 €

Dépense subventionnable résultant des prix plafonds

HT Syndicat : 1 830 €

Financement :

Participation du Syndicat : 1 098 €

Fond de compensation TVA : 1 111.15 €

Dépense prévisionnelle à la charge

de la Commune : 4 840.85 €

Coût total du projet : 50 458.34 € HT soit 60 550.00 € TTC

Dépenses à la charge de la Commune : 41 220.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet.

6. DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la Chapelle de Chevignat, les crédits nécessaires doivent être budgétisés.

Il est proposé le virement de crédits ci-après :

INVESTISSEMENT DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	<i>Diminution de crédits</i>	<i>Augmentation de crédits</i>
Op. 218 – Cpte 21534 - Réseaux eaux pluviales Chevignat		40 000 €
Op. 236 – Cpte 2313 – Mise en accessibilité Mairie – Salle des Fêtes	40 000 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **Adopte** le virement de crédits ci-dessus à l'unanimité

7. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SÉNATEUR JACQUES BERTHOU

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal souhaite procéder à des travaux d'enfouissement des réseaux secs : Basse tension – Télécommunications et Eclairage Public aux abords de la Chapelle de Chevignat, dont le coût hors frais et honoraires s'élève à la somme de 40 712.61 € HT

Madame le Maire précise qu'il est possible de solliciter une aide, au titre de la réserve parlementaire, auprès du Sénateur Jacques BERTHOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs / Basse Tension - Télécommunications et Eclairage Public pour un montant estimatif, en phase APD, de 40 712.61 € HT

Sollicite une aide financière de 6 000 €, au titre de la réserve parlementaire, auprès du Sénateur Jacques BERTHOU.

8. DEMANDE DE SUBVENTION A CAP 3B DANS LE CADRE DU CDDRA

Le contrat de développement durable que CAP 3B a contractualisé avec la région Rhône Alpes s'achève à fin 2015. Des crédits non consommés sont donc disponibles et la partie paysagère de la place de la chapelle semble entrer dans les critères de la région, à savoir :

- Paysagement, création d'espaces verts, aménagement de places.

Il faut également l'accord de la CCTER sur le montant attribué, car le projet vient en déduction de la part locale réservée à la CCTER, mais à ce jour aucun projet n'a été déposé.

Le prochain bureau de Cap 3B est fixé au 25 août.

Il est donc convenu en séance que des devis devraient être demandés avant la séance du 25 août de Cap 3B, sachant que le dossier doit transiter par la CCTER.

9. DEVIS DEMOLITION MURET CHAPELLE CHEVIGNAT

Dans le cadre de la requalification de la place de la chapelle de Chevignat, un devis a été demandé à l'entreprise EGTP intervenant pour l'assainissement. Elle revient pour terminer les travaux du 19 au 22 août 2014.

Ce devis s'élève à 1140€ TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

10. TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE « SPECIALE » DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI

La communauté de communes de Treffort en Revermont exerce des compétences en matière de collecte des déchets ménagers– assainissement non collectif – voirie – habitat, ce qui implique le transfert automatique des pouvoirs de police du maire attachés à ces compétences à Madame la présidente de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert automatique des pouvoirs de police liés à toutes les compétences transférées.

- collecte des déchets ménagers assainissement non collectif
- voirie habitat.

Un courrier d'opposition sera donc adressé à la Communauté de Communes.

11. MISSION DE GESTION DE LA DETTE COMMUNALE EN VUE DE RENEGOCIER LES EMPRUNTS BANCAIRES

La commission finances souhaite obtenir de meilleurs taux sur certains emprunts. Pour cela, elle a rencontré le cabinet NOVANCES de Villefranche sur Saône, spécialisé dans la gestion des petites collectivités. Le conseil précédent avait déjà bénéficié de son aide en 2009 pour un audit complet.

Deux contrats sont proposés :

- 1) Un contrat de finance locale à 500€ / an
- 2) Une lettre de mission légale qui s'élève à 800€ par jour de travail, sachant qu'il faut compter entre 1,5 jours et 3 jours de travail pour notre commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire intervenir le cabinet NOVANCES.

12. CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION STATION D'EPURATION COURMANGOUX-ROISSIAT

Dans le cadre de la mise en place de notre P.L.U. et pour que les zones 1AU et 2AU soient ouvertes à la construction, les services de l'Etat ont exigé que les lagunes de Courmangoux-Roissiat soient mises aux normes.

Pour cela, la commission a lancé la consultation pour la maîtrise d'œuvre, dossier monté par M. Sébastien Chorrier Collet à rendre pour le 1^{er} juillet 2014 avant 17h.

Le résultat de la consultation est le suivant :

COMMUNE DE COURMANGOUX – 2 RUE DES VIGNES – 01370 COURMANGOUX

			PROFILS ETUDES	NALDEO	CABINET MERLIN
Mission 1	Avant Projet Dossier Loi sur l'Eau	(pour le 15 septembre)	6 220,00 2 130,00	7 890,00	7 050,00
Mission 2	PRO-Projet ACT- passation des contrat de travaux VISA des plans d'Exécution DET-Direction des travaux AOR-réception des travaux montant prévisionnel rémunération prévisionnelle	256 000,00	4,76% 12 185,60	6,60% 16 896,00	6,50% 16 640,00
Mission annexe A	Campagne de mesures de débits		1 650,00	1 700,00	2 120,00
TOTAL			22 185,60	26 486,00	25 810,00
	Option complémentaire: levé topographique		1 200,00	non proposé	non proposé

Le cabinet Profil Etudes a été retenu sur les bases H.T. suivantes :

- AVP Dossier loi sur l'eau : 8350 €
- PRO – AOR : 4.76 % base
- Mesure de débit : 1650 €
- Topographie : 1200 €

Les dossiers de demandes de subventions à l'agence de l'eau devant être faits avant le 15 septembre, il convient donc de délibérer pour cette demande de subvention afin d'inscrire le changement des lagunes dans les 2 ans à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le choix du cabinet PROFIL ETUDES, et autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions à l'agence de l'eau avant le 15 septembre 2014.

M. CHORRIER COLLET après avoir expliqué l'urgence de la procédure, explique qu'un nouvel élément a été repéré par le cabinet d'études sur l'emplacement de la moitié des lagunes actuelles inscrites en zone inondable au PLU. Il convient donc de déplacer celle-ci sur la partie non répertorié en tant que telle. Il convient donc d'implanter les nouvelles lagunes sur les terrains d'à côté. Les propriétaires seront rencontrés prochainement.

Par ailleurs, il est rappelé que ce projet implique que l'eau et l'électricité soient installées à proximité.

13. RESEAUX PASSAGE DE LA TRABOULE A ROISSIAT

Mme le Maire rappelle les demandes des riverains, à savoir une ruelle en pavés pour un meilleur écoulement des eaux de pluie.

La commission s'étant rendue sur place, il a été constaté que la majorité des maisons n'avaient pas de chéneaux, et tout particulièrement sur le haut de la ruelle qui est privé. Avant tous travaux de revêtement, il convient donc de revoir les réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales sur 25 m.

L'estimation des travaux faite par la commission s'élève à 14 000 € TTC.

Il convient de faire établir un devis à plusieurs entreprises, sachant que ces travaux pourraient être inscrits dans les projets urbains avec le Conseil Général pour 2015.

14. CHEMIN PEDESTRE DE LA COURBATIERE A COURMANGOUX

Mme le Maire explique l'inquiétude d'un riverain par rapport à un mur effondré depuis plusieurs années le long du chemin pédestre longeant son mur d'enceinte.

En effet, sur 25 m, le mur empierré de 4 m de haut n'existe plus. Le chemin tenait jusqu'à maintenant par des arbres du terrain en contrebas, arbres qui ont été coupés il y a 2 ou 3 ans environ. La seule façon de remédier à cet affaissement, serait de mettre des enrochements, puisque la largeur du chemin est de 5 m sur le cadastre. A noter ce que nous avons noté sur notre PLU :

- ◆ Les enrochements ne sont admis que s'ils sont nécessaires à la construction et à condition d'être conçus en dégradé, et avec une intégration paysagère (hauteur, dimensions, volumes des pierres utilisées).

Un devis sera demandé à la Carrière de Roissiat.

15. DEMANDE DE SUBVENTION FFDSB DON DE SANG

A l'occasion du passage du Tour de l'Ain à Roissiat et Chevignat le 16 août 2014, l'union départementale fédérée des associations pour le don du sang bénévole de l'Ain sera présente dans la caravane publicitaire afin de promouvoir le don de sang bénévole.

L'association ayant signée une convention de partenariat avec l'association des maires de France, nous sommes sollicités pour une aide financière.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

16. AG DU COMITE BRESSE REVERMONT DE LA LEGION D'HONNEUR A COURMANGOUX

M. René AMSELLEM, à l'occasion de sa venue à Chevignat pour l'anniversaire du Grand Brûle, a sollicité la mairie pour obtenir la salle des fêtes le samedi 25 octobre 2014 au matin pour leur assemblée générale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition la salle des fêtes.

17. CONTROLE DE LA CONFORMITE ANNUELLE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de sa mission de police de l'eau, la Direction Départementale des Territoires a procédé au contrôle de la conformité des lagunes au regard de la réglementation européenne et nationale sur la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines.

Conclusion pour la lagune de Courmangoux-Roissiat : non conforme pour surcharge hydraulique, perte de pollution, performances non conformes.

Conclusion pour la lagune de Chevignat : non conforme pour surcharge hydraulique, perte de pollution, curage à réaliser.

18. FACTURATION DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFEREE A LA CCTER

La CCTER a rappelé qu'il y avait des possibilités de faire une facture d'acompte des heures travaillées par les employés communaux sur la voirie communale. Un décompte est fait en séance avec les heures effectuées par notre agent et l'auto-entrepreneur.

Il serait bon de revoir le coût du matériel avec la CCTER.

19. GESTION DU PERSONNEL ET SECURITE DU TRAVAIL

A la suite de désaccords avec Madame le Maire et d'autres conseillers sur la manière de gérer le personnel, Jean-Claude Gaillard estime ne plus être en mesure d'assumer la vice-présidence des commissions du personnel communal et de la sécurité du travail.

Il a d'ailleurs présenté sa démission de ces 2 commissions à Madame le Maire.

20. INFORMATIONS DIVERSES

Les panneaux vers la Croix Vuillod ont tous été retournés, et celui du nom de rue a été sectionné. Le mât devra être remplacé. Une plainte a été déposée à la Gendarmerie.

21. TRAVAUX DE POSE DE BORDURES RUE DU 16 AVRIL 1944

Pour faire suite aux inondations dues aux écoulements non gérés de la Carrière de Roissiat, et suite à divers rendez-vous sur place avec M. Dannenmuller, des travaux ont été effectués par son entreprise : nettoyage des grilles d'évacuation, agrandissement du bac de rétention, merlon autour de ce dernier. Une conduite d'évacuation doit également être refaite du haut de la carrière jusqu'au bac de rétention en bas. Un rendez-vous est à nouveau prévu le vendredi 1^{er} août à 11h30 pour constater les travaux effectués.

Par ailleurs, il convient de mettre en place une bordurette devant l'entrée de M. Georges Tournier pour éviter d'autres inondations en cas de forte pluie.

Un devis est à demander à une entreprise.

22. CONFERENCE LOGEMENT PAR LE CG 01

Dans le cadre de la politique de mise en œuvre en faveur du logement social, le Conseil Général organise une conférence pour le secteur Bourg Bresse Revermont Val de Saône à l'auditorium de Péronnas le 7 octobre 2014 de 17h à 19h30.

23. LA TREFFORTINE

Dans le cadre de suivi du rendez-vous avec l'association du centre de loisirs la Treffortine du 21 février 2014, nous nous sommes rendus le 17 juillet dernier à la Treffortine avec les communes de Pressiat et Meillonas, auxquelles il avait été demandé une participation financière en vue de compenser un déficit de l'association

Cette demande était scindée en 2 parties, pour le centre de loisirs et pour la garderie périscolaire.

Après discussion, il est convenu que les communes participeraient ponctuellement sur le déficit envisagé de la garderie, soit 539€.

24. CROIX ROUGE

Invitation à la Soirée gala de bienfaisance pour les 150 ans de la Croix Rouge le jeudi 27 novembre 2014 à la salle des fêtes de Bourg en Bresse avec les Maitres Cuisiniers de France du Département.

25. REOUVERTURE DE L'ARRET DE CAR SCOLAIRES GRANGES NEUVES SUR PRESSIAT POUR LES FAMILLES HABITANT A LA FORET

Le conseil général a donné son accord pour réouvrir cet arrêt de car comme souhaité par 2 familles.

26. EPANDAGE DES BOUES D'EPURATION DE BOURG EN BRESSE

Le transport et l'épandage des boues chaulées résiduelles de la station de Bourg auront lieu à partir du lundi 4 août. A Courmangoux, David Maréchal a été retenu avec des terrains dans la forêt de St Germain.

27. DOSSIERS EN ATTENTE D'ETRE TRAITES

La demande de subvention au FISAC pour les travaux énergétiques du Candi.

La convention PRESSIAT/COURMANGOUX pour le branchement des habitants de Pressiat aux lagunes de Chevignat.

28. Prochaine réunion le VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014 à 20 h

Puis les vendredis : 17/10/14 – 14/11/14 – 19/12/14
en salle de conseil de la mairie de Courmangoux.